

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Lompret

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

Le tri de vos emballages et de vos papiers se simplifie !

Depuis des années, la Métropole Européenne de Lille s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et des papiers et pour réduire le volume des ordures ménagères résiduelles (bac gris). Si nos efforts conjoints offrent des résultats encourageants, cette simplification des règles de tri vise à augmenter encore les performances de recyclage sur notre territoire.

Quels sont les bénéfices recherchés ?

Cette nouvelle règle de tri facilite la réalisation de votre geste de tri quotidien qui deviendra, nous le souhaitons, systématique.

Nous visons également moins d'erreurs dans le bac ou sac jaune, donc moins de refus de tri dans les centres de tri et ainsi un plus fort taux de recyclage.

En triant plus, vous contribuez à accroître le recyclage des emballages en plastique, et vous participez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de notre environnement.

Et en pratique, cela se passe comment ?

Dès le 12 décembre, la MEL va déployer des Points d'Apport Volontaire (PAV) à proximité de votre habitation.

Les bouteilles et bocaux en verre devront y être déposés dès leur mise en place.

Vous pouvez trouver le Point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur le site de la MEL.



Désormais plus de doute, tous les emballages ménagers et les papiers se trient à domicile dans votre bac ou sac jaune et votre verre se dépose dans un point d'apport volontaire !

Vous souhaitez en savoir plus sur l'extension des consignes de tri, une vidéo est à votre disposition sur le site de la MEL [lillemetropole.fr/dechets](http://www.lillemetropole.fr/dechets).

À partir du 11 décembre 2023, vous déposerez donc dans le bac ou sac jaune tous les emballages plastiques sans exception !

Vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers feront l'objet de changements :

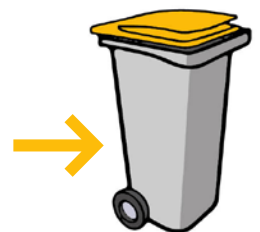
- Sortez exceptionnellement vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers le 10 décembre à partir de 19 heures.
- Laissez votre bac sur le domaine public jusqu'à la mise en place du couvercle jaune
- Votre couvercle deviendra jaune, ou un nouveau bac sera livré si celui-ci est cassé ;
- Un autocollant présentant les consignes de tri actualisées sera collé sur votre bac ;
- Si votre bac est cloisonné, la paroi centrale sera définitivement retirée.

Voici les nouveaux réflexes à adopter :

- Je dépose mon emballage dans mon bac ou sac de tri jaune,
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider,
- Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans mon bac ou sac jaune. Je peux plier les cartons pour gagner de la place !
- Les jours et les horaires de sortie de vos différents bacs ou sacs restent inchangés.



Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon



Pour retrouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la MEL : <http://www.lillemetropole.fr/dechets>

Veuillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets

DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

Dans votre commune



Plus d'info sur la gestion des déchets
lillemetropole.fr/dechets



MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL

Tous les emballages ménagers et papiers



Aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et bouchons en métal



Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza



Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres



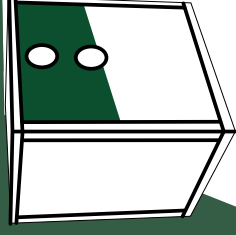
Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon



+ tous les autres emballages en plastique

Pots de yaourt, barquettes en plastique, tube de dentifrice et de cosmétique, sacs plastiques, surfilmages

Emballages en verre



Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum



Pots et bocaux en verre sans couvercle

Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire en vrac.

Biodéchets



Restes de repas, coquilles d'œuf, épluchures de fruits et de légumes



Marc de café, sachets de thé, essuie-tout



Petites quantités de feuilles mortes, fleurs fanées, petites branches et tontes de gazon

Ordures ménagères



Couches-culottes, lingettes



Objets en plastique hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...



Vaisselle et verre cassés



Sacs d'ordures ménagères